



**Inervention pour la session du 22 octobre 2010  
Commission Education – Apprentissage - Matthieu ORPHELIN**

**Cette décision modificative au budget 2010** qui, je vous rappelle, était le plus important jamais voté par l'Assemblée Régionale, **est emblématique de l'investissement consenti par notre Région pour la formation et l'éducation de sa jeunesse, emblématique de l'avenir que nous voulons préparer avec et pour la jeunesse ligérienne.**

**Je veux donc souligner la portée politique du contenu du rapport éducation et apprentissage, au-delà des sommes engagées, parce qu'elle traduit les premiers engagements de cette mandature et préfigure l'action que nous allons conduire dans les quatre années qui viennent, notamment pour faciliter l'accès à la formation et renforcer l'égalité de traitement entre tous les jeunes.**

En premier lieu, vous est soumise la charte de partenariat qui réglera pour 4 ans notre relation avec les EPLE et reprendra les orientations de notre projet politique.

**L'élaboration de cette charte**, fruit d'une concertation importante avec les établissements et leurs représentants **est une première en France.** Elle définit les objectifs partagés et les engagements réciproques de la Région et des EPLE pour la mise en œuvre de toutes les politiques publiques que nous conduisons en matière d'éducation et détermine, à partir de là, les moyens budgétaires alloués.

**Cette charte de partenariat dessine une nouvelle relation avec les lycées publics basée sur le dialogue et l'échange mais aussi sur une plus grande responsabilisation et prise d'autonomie des chefs d'établissement.** Elle sera accompagnée d'une contractualisation individualisée avec chaque Lycée pour mieux prendre en compte ses spécificités quelles soient en lien avec son offre de formation, son ancrage territorial ou son implication dans les priorités régionales.

Quatre déclinaisons très concrètes de cette charte de partenariat sont d'ailleurs soumises à votre approbation.

**D'abord**, c'est dans cette nouvelle perspective qu'il vous est demandé de vous prononcer sur le montant de la Dotation Annuelle des Crédits de Fonctionnement qui s'élèvera pour l'année 2011 à 34 076 950 euros.

Cette Dotation s'appuie sur un principe de responsabilisation financière des établissements passant par une globalisation et une fongibilité des crédits.

Cette Dotation est calculée à partir des effectifs 2009 qui constitueront la référence pour la période 2011/2014 ; une garantie reste toutefois offerte aux lycées concernant les variations d'effectifs à la hausse ou à la baisse.

Cette Dotation prend également en compte la révision des coûts filières liée aux réformes de la voie professionnelle et des filières STI et STL.

Cette Dotation se caractérise enfin par le renforcement de l'équité de traitement entre les établissements et le recours aux fonds de réserve pour l'année 2011 **et l'année 2011 seulement**.

Ainsi, suite à un accord passé avec les représentants des chefs d'établissement et des gestionnaires et pour les lycées publics dont les fonds de réserve constatés au 31 décembre 2009 sont supérieurs à 60 jours, une refaction de 2 millions d'euros sera effectuée (je vous rappelle que la préconisation de la Cour Régionale des Comptes place le seuil des fonds de réserve à 30 jours).

**A l'inverse et je tiens à le souligner**, la trentaine d'établissements ayant moins de trente jours de fonds de réserve sera soutenue et leur dotation initiale abondée.

**Cette mesure qui je le redis ne vaut que pour 2011** est bien sûr abordée avec les Lycées que nous rencontrons tous, dans le cadre de nos nouvelles relations conventionnelles.

A cette occasion, les cas particuliers sont recensés ; une quinzaine aujourd'hui. Ils bénéficieront d'un entretien complémentaire en vue d'un éventuel ajustement.

**A compter de 2012, la dotation régionale sera rétablie à son montant initial de 2010, soit 32 millions d'euros et la pluri annualité mise en place jusqu'en 2014.**

**Cette mesure nous apparait donc juste parce que limitée dans le temps et intervenant dans un contexte budgétaire qui n'autorise pas la thésaurisation de fonds publics.**

**Ensuite**, autre décision inscrite dans cette DM2, représentative de notre volonté de faciliter l'accès aux savoirs pour tous, c'est la gratuité des manuels scolaires. Notre Région mène depuis 2004 une politique volontariste en la matière : gratuité totale des manuels pour les familles, délégation des crédits aux établissements permettant à la fois plus de responsabilisation et plus de souplesse dans la gestion et dans les choix. C'est sans aucun doute ce qui nous a permis de faire face à la situation singulière que nous connaissons dans le cadre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique. En effet, dans l'impréparation la plus totale, les familles se sont

retrouvées à devoir faire face à un surcoût engendré par le renouvellement quasi complet de la collection pour les classes de seconde.

Afin de couvrir ce surcoût, il vous est proposé d'une part d'autoriser les établissements à utiliser les reliquats de crédit non consommés sur les exercices antérieurs, soit 2 000 000 euros.

Là aussi, il peut exister des disparités entre établissements en matière de reliquat.

Un état des lieux très précis va être réalisé avant la fin du mois de novembre qui donnera lieu aux ajustements nécessaires, à l'occasion du BP voire du BS 2011 et sans doute aussi en 2012. Le rééquilibrage se fera sur les deux années suivantes lorsque les collections complètes ayant été renouvelées, les coûts d'achat de manuels neufs vont baisser significativement.

D'autre part, La Région rétablit son taux de prise en charge à 150 euros. C'est l'objet de l'amendement qui vous est soumis et qui concerne les rapports 330, fonctionnement des EPLE et 338, aides sociales. Le montant des Dotations 2011 aux établissements et les règlements d'intervention concernés s'en trouvent modifiés. En terme d'incidence financière, la DACF passe de 34 076 950 euros à 34 169 588 euros.

Les crédits affectés à la gratuité des manuels scolaires sont donc maintenus pour l'instant, au niveau des années précédentes, soit 3 720 000 euros, dans l'attente de connaître l'impact du coût des manuels de 1<sup>ère</sup> pour la rentrée 2011.

**Par ailleurs**, nous proposons de créer le Fonds social lycéen régional.

Cette création traduit une évolution voulue par la Commission que je préside, du dispositif spécifique de soutien aux élèves socialement démunis, instaurés en 2006.

L'instauration de ce fonds vise à étendre le nombre de bénéficiaires et à conférer aux établissements de la souplesse et donc plus de réactivité dans le traitement des demandes liés à des situations qui relèvent souvent de l'urgence.

Jusqu'alors, les aides régionales étaient attribuées au vu d'un dossier déposé par les établissements publics ou privés sous contrat d'association. Désormais, ces derniers se verront conférés une dotation annuelle qui leur appartiendra de répartir.

Un bilan détaillé de l'utilisation des fonds sera réalisé par les établissements à la fin de chaque année.

Je vous rappelle que ces aides se rapportent à la scolarité, l'hébergement, la restauration et le transport.

Pour mémoire, près de 700 élèves ont bénéficié en 2010 du dispositif actuel pour un montant total de 175 300 euros.

**Enfin**, la dernière décision significative mise au vote touche les Crédits Educatifs Délégués.

Là encore, la Commission que je préside, a souhaité infléchir notre politique pour mieux prendre en compte la réalité socio-économique des ménages et favoriser une équité de traitement entre les établissements. Le règlement d'intervention régionale lié à cette dotation qui, je vous le signale, correspond à la première modalité régionale de financement des actions éducatives, se trouve donc modifié.

L'attribution de ces crédits sera calculée désormais en fonction de trois critères pondérés : les effectifs des établissements, le nombre de parts de bourses et celui de la distance entre les établissements et les principaux lieux culturels, nouveau critère retenu.

**Là encore, notre volonté est bien de réduire les inégalités y compris territoriales pour que les jeunes ligériens, où qu'ils habitent et quelque soit leur niveau de ressources ne soient pas pénalisés.**

**Vous l'aurez constaté, au travers ces quatre mesures concrétisant notre projet politique, c'est le droit à la réussite pour tous les ligériens que nous défendons.**

**Ces engagements régionaux traduisent la confiance que nous portons en la jeunesse et le soutien que nous devons leur apporter.**

Je vous remercie de votre attention et je passe maintenant la parole à Sylvie ESLAN pour qu'elle présente le rapport apprentissage.